

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 16 mai 2024 à 14h00**

**COMPTE-RENDU**

**Date de la convocation :** 07/05/2024

**Date de publication :** 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26**

**Quorum : - Présents : 19 - Absents : 7 dont pouvoirs : 2**

**PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Christian ZEDET.

**PROCURATIONS :** Claude SERRA à Christian ZEDET, Florence SIMON à Michèle PAGANIN.

**ABSENTS :** Claude BOMPAR, Raoul CASTEL, Christian ORTEGA, Gilles RONDONI, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Présentation du Conseil Economique Social et Environnemental Régional**

« **CESER** » - Intervention de Marc POUZET, Président du CESER

**2. Projets de décisions du bureau**

**DB2024\_046 :** COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre - Groupement de commandes entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur, la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Avenant n°5 au marché négocié - Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes-Maritimes et le Sud du Var

**DB2024\_047 :** COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre - Appel d'offres ouvert - Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes - Lot 03 : Réseaux Eaux Pluviales et ouvrages annexes - Moyen Pays - Communes de

*Peymeinade, Spéracèdes, Le Tignet, Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Cézaire-sur-Siagne - Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/11.3 attribué à la société SEETP SAS*

**DB2024\_048** : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Appel d'offres ouvert – Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes - Lot 01 : Réseaux eaux usées, eaux pluviales, eau potable et ouvrages annexes - Commune de Grasse - Avenant n°2 à l'accord-cadre n°2023/11.1 attribué au groupement SEETP SAS (Mandataire) / SAS EMGC

**DB2024\_049** : COMMANDE PUBLIQUE - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une nouvelle solution billettique pour le réseau urbain et scolaire Sillages

**DB2024\_050** : MOBILITES – Appel à projet « Fonds Vert 2024 – Développement du covoiturage Axe 3 – volet 8 »

**3. Présentation de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur** - Intervention de Madame BLANCHARD, chargée de mission EPF PACA

**4. Questions diverses**

- Désignation des représentants pour la constitution du comité technique de révision du règlement de collecte
- Ateliers Fresque du climat

**5. Célébration des 30 ans de Solidarsport en Pays grassois**

**6. Challenge Cliiink : Remise du chèque à l'association Sep'C**

---

➤ **Présentation du Conseil Economique Social et Environnemental Régional « CESER »**

*Intervention de Marc POUZET, Président du CESER.*

➤ **Projets de décisions du bureau**

---

**Décision n°DB2024\_046 : Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur, la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Avenant n°5 au marché négocié - Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes-Maritimes et le Sud du Var**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 qui annule et remplace l'avenant n°3 afin de corriger et de mettre à jour la formule de révision ainsi que d'un indice de prix suite à un changement de série et de base.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°5, joint en annexe, au marché n°2021/43 à intervenir entre les membres du groupement de commande et le groupement solidaire DALKIA Electrotechnics (mandataire) / IZIVIA SA / Société Nouvelle POLITI ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 au marché n°2021/43.

---

**Décision n°DB2024\_047 : Accord-cadre - Appel d'offres ouvert - Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes - Lot 03 : Réseaux Eaux Pluviales et ouvrages annexes - Moyen Pays - Communes de Peymeinade, Spéracèdes, Le Tignet, Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Cézaire-sur-Siagne - Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/11.3 attribué à la société SEETP SAS**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Suite à une mise à jour des pondérations des index TP par l'Insee, il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre 2023/11.3 ayant pour objet le remplacement de l'index de prix TP10A par l'index de prix TP10F nécessaire au calcul de la révision trimestrielle des prix de l'accord-cadre.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/11.3, joint en annexe, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SEETP SAS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

---

**Décision n°DB2024\_048 : Accord-cadre - Appel d'offres ouvert - Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes - Lot 01 : Réseaux eaux usées, eaux pluviales, eau potable et ouvrages annexes - Commune de Grasse - Avenant n°2 à l'accord-cadre n°2023/11.1 attribué au groupement SEETP SAS (Mandataire) / SAS EMGC**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Suite à une mise à jour des pondérations des index TP par l'Insee, il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre 2023/11.1 ayant pour objet le remplacement de l'index de prix TP10A par l'index de prix TP10F nécessaire au calcul de la révision trimestrielle des prix de l'accord-cadre.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à l'accord-cadre n°2023/11.1, joint en annexe, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le groupement SEETP SAS (Mandataire) / SAS EMGC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 sans incidence financière.

---

**Décision n°DB2024\_049 : Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une nouvelle solution billettique pour le réseau urbain et scolaire Sillages**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Afin de moderniser le système de vente à bord des véhicules et en agence commerciale dans un objectif d'amélioration du réseau de vente sur le ressort territorial de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il est envisagé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une nouvelle solution billettique.

Pour ce faire, il convient à présent d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de marché public et à signer les pièces constitutives du marché une fois la procédure achevée, ainsi que les éventuels avenants nécessaires à l'exécution de ce marché.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une nouvelle solution billettique pour le réseau Sillages ;
- **D'AUTORISER** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une nouvelle solution billettique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces constitutives du marché une fois la procédure achevée, ainsi que les éventuels avenants nécessaires à l'exécution de ce marché ;
- **DE DIRE** que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2024 et seront inscrits aux budgets suivants.

---

**Décision n°DB2024\_050 : Appel à projet « Fonds Vert 2024 – Développement du covoiturage Axe 3 – volet 8 »**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer un dossier pour obtenir un cofinancement de la part de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour l'année 2024.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'appel à projets « développer le covoiturage sur son territoire – développement du covoiturage Axe 3 – volet 8 ».

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération ci-avant présenté dans le cadre de l'appel à projets « Développer le covoiturage sur son territoire – Développement du covoiturage AXE 3 » pour l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement du fonds vert en appui à cette action ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Présentation de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- **Présentation du Conseil Economique Social et Environnemental Régional « CESER »**
- **Questions diverses**
  - Désignation des représentants pour la constitution du comité technique de révision du règlement de collecte
  - Ateliers Fresque du climat
- **Célébration des 30 ans de Solidarsport en Pays grassois**
- **Challenge Cliiink : Remise du chèque à l'association Sep'C**

Fin de la séance à 17h15

Fait à Grasse, le 17 mai 2024

**Le Président**



**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

